

## Entretien d'un espace vert communal jouxtant notre propriété

## Par Anne P, le 02/01/2020 à 19:13

Bonjour,

Notre maison est située en bordure d'une voie verte en lotissement. Entre cette voie et notre clôture, une parcelle de terrain plantée de quelques arbres n'est pas entretenue par la commune.

Nous adressons régulièrement un courrier à la Mairie pour leur demander de nettoyer ce terrain car les mauvaises herbes poussent à 80 cm de hauteur et viennent coloniser notre talus situé en bord de propriété.

Sur un autre côté de notre terrain, la partie située entre la rue et notre clôture (plantée de framboisiers sauvages par la commune) n'est également pas entretenue. Nous l'entretenons nous-mêmes, lassés de ne jamais voir la commune le faire ...

Au mois d'avril 2019, nous avons trouvé une vipère dans notre jardin alors que ce n'était jamais arrivé (nous sommes dans cette maison depuis + de 20 ans).

La commune nous demande d'entretenir les abords de notre maison. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision d'installer une bâche de 80 cm de largeur le long de notre propriété mais sur le domaine public afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes sur notre terrain l'été dernier.

Nous venons de recevoir un courrier recommandé de la Mairie nous mettant en demeure d'enlever cette bâche sous 15j faute de quoi, ils le feront eux-mêmes en nous facturant.

Quel recours avons-nous? Merci de votre aide

Cordialement

Anne P.